



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin, à 19h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Pierre BRETEAU.

**Etaient présents :**

Pierre BRETEAU, Laëtitia REMOISSENET, Éric DU MOTTAY, Liliane VINET, Nathalie PASQUET, Maxime GALLIER, Yves BIGOT, Jean-Louis BATAILLÉ, Philippe CHUBERRE, Jean-Christophe MÉLÉARD, Delphine AMELOT, Guillaume DE VERGIE, Frédérique ROUXEL, Émeline ROUX, Anca BABES, Anne-Cécile GAUTHIER, Mélanie SIMON, Myriam DELAUNAY, Laurène CHARDINNE DELISLE, Matthieu DEFRANCE

**Absent(s) excusé(s) :**

Christian MOREL (Mandataire Anca BABES), Jean-Yves GUYOT (Mandataire Éric DU MOTTAY), Jean-Claude JUGDÉ (Mandataire Maxime GALLIER), Christine DUCIEL (Mandataire Émeline ROUX), Florence BENOIST (Mandataire Delphine AMELOT), Jacques GREIVELDINGER (Mandataire Nathalie PASQUET), Flavie PLURIAU (Mandataire Frédérique ROUXEL), Romain MARINI (Mandataire Jean-Christophe MÉLÉARD)

Frédérique ROUXEL a été nommé(e) secrétaire de séance.

**N° V\_DEL\_2023\_071 DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITION ORANGE (RÉGULARISATION) - ACTUALISATION DU PRIX DE VENTE**

**VU** la délibération n°013-005 en date du 14 février 2013 ;

**VU** la délibération n° 017-026 en date du 18 mai 2017 ;

**VU** le document d'arpentage en date du 17 mai 2013 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'actualiser le prix de vente conformément au document d'arpentage établi par le géomètre ;

En 2013, le Conseil Municipal autorisait l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 13,51 m<sup>2</sup> auprès de la société ORANGE pour la restructuration du bâtiment de la Poste, permettant de créer la cellule commerciale « 1 Zeste et 2 Pincées ».

En 2017, le Conseil Municipal autorisait la constitution de servitudes au profit de la société ORANGE, leur consentant ainsi un accès perpétuel au local technique (AUTOCOM), un stationnement sur le parvis en cas d'intervention, un accès à la toiture ainsi qu'une autorisation de passage sur l'ensemble du parvis.

Aujourd'hui, il convient d'actualiser le prix de vente proportionnellement à la surface réellement acquise et arpentée par le Cabinet BGM, soit 15m<sup>2</sup> à 210 € le m<sup>2</sup> ; portant ainsi le prix de vente total à 3 150 € hors frais.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**1°/ AUTORISE** l'actualisation du prix de vente conformément au document d'arpentage établi par le géomètre, soit 3 150 € hors frais.

**2°/ AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette cession. Etant précisé que l'acte sera rédigé par l'office notarial de Saint-Grégoire.

**VOTE : UNANIMITE**

**Fait à Saint-Grégoire le 26 juin 2023**

Le Maire,  
Pierre BRETEAU



Secrétaire de séance,  
Frédérique ROUXEL

